

# La fermeture de Ford Blanquefort contestée au tribunal de Bordeaux

Explication

**La CGT demande à la justice d'interdire la fermeture de l'usine du constructeur automobile, dénuée de motif économique réel selon elle, et d'ordonner sa reprise par Punch.**

- Simon Barthelemy (à Bordeaux), le 05/06/2019 à 17:03



Le syndicat veut que la justice contraigne FAI à revendre son usine à Punch. Fabien Cottereau/SUD OUEST/MAXPPP

Dernière carte pour l'usine de Blanquefort. La CGT avait assigné ce mardi 4 juin FAI (Ford Aquitaine industrie) au tribunal de grande instance de Bordeaux. Objectif : sauver le site girondin de fabrication de boîtes de vitesses, et ses 872 postes avant l'achèvement du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). Le syndicat veut que la justice contraigne FAI à revendre son usine à Punch.

Le pari est osé. Ford soulève « *l'irrecevabilité* » de cette demande, la CGT n'ayant selon elle pas « *la qualité à agir pour autrui* », en l'occurrence Punch. D'autant que ce dernier, représenté à Bordeaux, fait valoir que son offre est désormais « *caduque* », les conditions de la reprise n'étant « *plus réunies* », puisque l'entreprise belge a demandé au tribunal de « *ne pas faire droit aux demandes de la CGT* ».

### « **Bataille politique** »

En outre, Me Dominique Mendy, conseil du constructeur américain, a pointé « *l'incompétence* » du TGI, estimant que le syndicat aurait dû se tourner vers le tribunal administratif pour contester la régularité de la procédure de licenciement, validée en mars par la Dirrecte.

« *Mais cela ne nous intéressait pas d'attaquer sur des brouilles comme le PSE, souligne le leader Cégétiste Philippe Poutou. Nous voulions une bataille de fond, politique, pour faire reconnaître la priorité du droit à l'emploi* » sur le droit de propriété. Et faire plier le groupe américain, qui s'en va « *après avoir encaissé 50 millions d'euros d'aides publiques* ».

Et qu'importe si Punch se défile : « *On espère une décision historique qui servira de jurisprudence dans les dossiers de fermetures d'usines quand les entreprises sont en bonne santé financière* », affirme Gilles Lambersend, de la CGT-Ford.

### **Délocalisation**

Avocat de la CGT, Philippe Brun a défendu à la barre « *l'inexistence* » des motifs justifiant des licenciements, FAI ne pouvant se prévaloir ni de difficultés économiques, ni d'une cessation définitive et totale de son activité : « *La production est transférée aux États-Unis, vous êtes en face d'un processus de délocalisation* ».

Il demande donc au tribunal d'« *annuler la fermeture de l'usine* », et de condamner Ford à 300 000 € d'amende. Ce serait « *un exemple* » pour lutter contre la désindustrialisation de notre pays. « *L'État n'a pas fait son travail* ».

### **Angle mort de la loi Florange**

Me Brun insiste ainsi sur l'angle mort de la loi Florange : si cette dernière, votée en 2014, impose à une entreprise souhaitant fermer une usine de chercher un repreneur, elle ne le contraint pas à la vendre, même si le projet est crédible.

Or les pouvoirs publics et la CGT avaient trouvé pour Ford « *non pas un repreneur, mais LE repreneur* », martèle Philippe Brun. Il rappelle les faits d'armes de Punch – le groupe franco-belge avait racheté avec succès l'usine alsacienne de General Motors, qui produisait également des boîtes automatiques –, sa détermination à reprendre celle de Ford – trois offres repoussées –, et le soutien des syndicats à son projet, prévoyant le maintien de 350 emplois mais aussi le gel des salaires pendant trois ans.

### **« Assembleur de tôles »**

« *Toutes les reprises par Punch ne sont pas traduites par des succès* », réplique Me Mendy, citant l'usine Still, liquidée deux ans après son rachat. L'avocate relève que la trésorerie de Punch aurait été insuffisante pour assurer la période de transition, et que l'entreprise n'avait aucun client pour succéder à Ford après 2021.

Elle balaye l'argument de l'inexistence de motifs économiques : « *On peut les contester, mais ils existent. L'industrie automobile est en pleine mutation, et les groupes ont besoin de faire de la R&D et de contrôler tous leurs moyens de productions s'ils ne veulent pas devenir des assembleurs de tôles pour Google et Apple. Or le groupe Ford est en pleines surcapacités de production.* »

Dominique Mendy estime enfin que la demande du syndicat « *porte atteinte au droit de propriété* », reconnu notamment par la déclaration des droits de l'Homme. Le délibéré sera rendu le 2 juillet.